

## >> Les travaux en hauteur

Afin d'aider les chefs d'entreprises à répondre à leurs obligations en matière de formation obligatoire à la sécurité pour les travaux en hauteur, la CAPEB a réalisé :

- un CD Rom d'animation de réunion, contenant toute la réglementation en vigueur
- une grille d'évaluation des compétences des salariés à l'usage du chef d'entreprise
- des modules de formation à destination des chefs d'entreprises et des salariés, les modules étant adaptés aux responsabilités respectives de chacun. Le stage de base (2 jours : un jour théorique + un jour pratique) est proposé pour chaque métier
- la CAPEB a signé des conventions nationales avec la CNAMTS pour le financement d'achat de nouveaux échafaudages

Tous ces documents sont disponibles dans votre CAPEB départementale.

## >> L'UNA CPC participe à la rénovation des DTU

Pour ce travail, la compétence des artisans est très recherchée. Ils apportent l'éclairage des hommes de terrain, et permettent une prise en compte réaliste des techniques employées et des difficultés rencontrées sur le chantier lors de la mise en oeuvre.

L'UNA a notamment travaillé sur la nouvelle version du DTU 40.41 : «Couvertures par éléments métalliques en feuilles et longues feuilles en zinc» (NF P34-211-1), paru en fin d'année 2004. Elle est actuellement en train de revoir le DTU 40-44 concernant l'inox.

## >> Plan Europe et calepins de chantier

La transposition de la directive européenne sur les produits de la construction affecte sensiblement les DTU, imposant un travail de réécriture de ces derniers.

Aussi, dans le cadre du plan Europe, plan d'accompagnement de cette directive européenne, des documents d'appui technique ont été élaborés. Simples, lisibles et illustrés, ces calepins de chantier passent en revue les principales prescriptions d'exécution. La CAPEB participe, avec le CSTB, à leur rédaction.

Concernant la couverture, deux calepins de chantier ont vu le jour : «les toitures terrasses» et «les couvertures de petits éléments». Un troisième sera bientôt rédigé, concernant les évacuations des eaux pluviales.

## >> Répondre aux besoins de formation professionnelle de l'entreprise

Le service de proximité CAPEB aide les entreprises à définir leurs besoins en matière de formation, les conseille sur le choix des organismes de formation, et les accompagne dans leurs démarches administratives afin d'obtenir les financements nécessaires à la réalisation de leurs projets.

La CAPEB contribue également au développement de l'apprentissage et des contrats de professionnalisation.

Tout entreprise artisanale de Couverture, Plomberie ou Chauffage souhaitant s'engager dans une démarche de formation (pour l'artisan, son conjoint ou ses salariés) peut s'adresser au correspondant formation de sa CAPEB départementale.



Confédération de l'Artisanat  
et des Petites Entreprises du Bâtiment

2, rue Béranger - 75140 Paris cedex 03  
Tél. : 01 53 60 50 00 - Fax : 01 45 82 49 10  
capeb@capeb.fr / www.capeb.fr



Artisans  
du Bâtiment

UNA  
Couverture  
Plomberie Chauffage



## >> Les UNA de la CAPEB

Défendre, promouvoir et représenter l'artisanat du bâtiment, telles sont les missions de la CAPEB.

Dans cet esprit, 8 Unions Nationales Artisanales (UNA) représentent tous les métiers :

- UNA Charpente-Menuiserie-Agencement
- UNA Couverture-Plomberie-Chauffage
- UNA Equipement Electrique et Electronique
- UNA Maçonnerie-Carrelage
- UNA Métiers de la Pierre
- UNA Métiers et Techniques du Plâtre
- UNA Peinture-Vitrierie-Revêtements
- UNA Serrurerie-Métallerie

Les UNA ont un rôle d'animation et de proposition en faveur des professions.

## >> Les priorités de l'UNA CPC

- Défense des intérêts des professionnels dans leurs activités respectives
- Suivi des réglementations françaises et européennes en concertation avec les Ministères
- Investissement dans la formation initiale et continue
- Développement du partenariat multi-énergies avec l'ensemble des acteurs de la filière dans le contexte de l'ouverture des marchés de l'énergie à la concurrence
- Démarche qualité soutenue avec AB5



## >> Le contrôle périodique des chaudières

La transposition en droit français de la directive européenne «performance énergétique des bâtiments» oblige tout utilisateur à faire contrôler périodiquement sa chaudière et ses équipements de climatisation.

Le contrôle périodique permet de vérifier que le réglage des équipements garantit une performance énergétique optimale.

L'UNA participe aux travaux réglementaires mis en place par le Ministère de l'Industrie afin de préserver les intérêts des professionnels dans le cadre de ce nouveau dispositif applicable dès janvier 2006.

## >> Les démarches professionnelles de valorisation des compétences

Consciente des exigences grandissantes des clients, l'UNA s'engage dans des dispositifs de reconnaissance des compétences des professionnels :

- QUALIBOIS : démarche qualité garantissant aux consommateurs un engagement de qualité de service dans l'installation des appareils de chauffage domestiques au bois
- QUALISOL : démarche qualité garantissant aux consommateurs la qualité des matériels solaires utilisés et le savoir-faire des professionnels qui les mettent en œuvre
- QUALIFUEL : démarche qualité garantissant aux consommateurs un engagement de qualité de service dans l'installation des appareils de chauffage domestiques au fuel

A travers ces démarches cogérées par les filières concernées, l'UNA souhaite promouvoir le savoir-faire technique des installateurs et garantir la satisfaction des clients sur le service fourni.



## >> QUALI'EAU

- QUALI'EAU est une appellation CAPEB reconnue par le Ministère de la Santé et les DDASS. Elle atteste de la compétence du professionnel en matière de sécurité sanitaire de l'eau (respect des règles techniques de conception et de réalisation, éradication du plomb, légionellose, protection contre les retours d'eau, économies d'eau...)
- QUALI'EAU c'est aussi un acte d'engagement du professionnel envers son client (actualisation régulière des compétences, conformité sanitaire des travaux effectués, utilisation des meilleures technologies...)

Depuis 5 ans, QUALI'EAU enregistre un fort développement sur toute la France.

Afin d'accompagner cette dynamique, l'UNA CPC élabore un guide de bonnes pratiques visant à rappeler les mesures techniques favorisant la qualité de l'eau potable sur les réseaux domestiques.



## >> L'ouverture des marchés énergétiques

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2004 et la déréglementation du marché de l'énergie en France, l'UNA est sollicitée par les fournisseurs d'énergie recherchant des professionnels pour porter leurs offres aux clients.

L'UNA est consciente que le principal danger pour le professionnel demeure le positionnement des opérateurs en aval du compteur. Ce positionnement entraînerait la perte de contact entre l'installateur et son client, et donc une dépendance accrue des professionnels vis-à-vis des fournisseurs.

Cette période transitoire est fondamentale pour préparer la dérégulation de l'énergie auprès des particuliers au 1<sup>er</sup> juillet 2007. C'est pourquoi l'UNA participe, avec la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), aux travaux visant à établir des conditions optimales de fonctionnement pour tous les acteurs.

